



GESTION DE LA PENIBILITE AU TRAVAIL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Connaître les exigences réglementaires
- ✓ Réaliser un diagnostic pénibilité
- ✓ Traçabilité des expositions : C2P
- ✓ Mettre en place une démarche de prévention sur le long terme

PROGRAMME

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Définition légale de la pénibilité au travail
- Articulation avec d'autres démarches en place (RPS, GPEC, seniors, DU...)
- Conséquences financières
- Contentieux
- Gestion du C2P par le salarié
- Rôle du CSE dans la démarche

LA METHODOLOGIE IMPOSEE

LE DIAGNOSTIC PENIBILITE

- Définition des groupes homogènes d'exposition
- Evaluation des facteurs de risques de pénibilité
- Identification des salariés mono ou poly-exposés
- Déclaration des expositions
- Formalisation d'un accord ou plan d'action

LE COMPTE PERSONNEL DE PREVENTION DES EXPOSITIONS : C2P

- Ce qui change pour l'employeur
- Ce qui change pour le salarié

MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE SUR LE LONG TERME

DOCUMENTS FIN DE FORMATION

- ✓ Attestation de formation
- ✓ Fiche de satisfaction

PUBLIC / V02

Préventeurs, encadrement, CSE, RH

PRE-REQUIS

Aucun

PEDAGOGIE/EVALUATION DES ACQUIS

Apports théoriques, discussion de groupe

LIEUX ET DATES

Nous consulter

TARIF

1000 €HT session intra 1 jour
600 €HT session intra 0.5 jour

Durée : 0.5 ou 1 jour

Animation :

Valérie HERBIGNEAUX

Créer

Protéger

Préserver

Conseiller

Assister

Former

Accompagner

Auditer

Manager